



## **Des citoyens vigilants**

**En février, c'était la commune de La Ville-aux-Clercs et ses référents qui signaient avec la gendarmerie et l'Etat la charte visant à entrer dans une démarche de prévention de la délinquance.**

Mondoubleau avait signé la première charte en janvier pour l'arrondissement de Vendôme. En mars, Oucques et Pezou feront de même. Anciennement le dispositif s'appelait «Voisins vigilants», mais quel que soit son nom, ce protocole entre le maire de La Ville-aux-Clercs, Isabelle Maincion, le préfet (représenté par le sous-préfet André Pierre-Louis), et la gendarmerie, via le major Laurent Valenchon, commandant la brigade de Pezou-Droué-Mondoubleau, vient renforcer la lutte contre la délinquance en milieu rural. Ce réseau de solidarité de voisinage à l'échelle de la commune s'appuie sur la connaissance des habitants de leur territoire.

*«Un cadre partenarial qui vise en premier lieu à favoriser la prévention des incivilités et*

*des actes de délinquance et qui repose sur quatre principes simples : le bon sens, le bénévolat, le civisme et la solidarité»,* explique le colonel Eric Chuberre, commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher, à l'occasion de la cérémonie de remise de cette charte.

**Resserrer les liens entre la gendarmerie et les habitants, tout en créant du lien social, c'est l'objectif du dispositif.**

Etre référent de quartier, c'est également respecter les droits individuels et les libertés publiques, veiller mais ne pas surveiller et alerter la gendarmerie mais ne surtout pas la remplacer. Une charte qui se veut une aide précieuse pour être vigilant et agir dans la prévention, une véritable chaîne de solidarité et d'alerte en partenariat avec la mairie et la gendarmerie.